



3 rue du Clos Pascal
25190 SAINT-HIPPOLYTE
Tél. : 03 81 37 02 78
Mail : contact@smix-dessoubre.fr
<https://doubssdessoubre.fr/>
SIRET 200 094 852 00015

EPAGE DOUBS DESSOUBRE

PROCES VERBAL

COMITE SYNDICAL 04 octobre 2022

Salle du Conseil de la Mairie - Rue du Général de Gaulle, 25120 MAICHE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le 04 Octobre, à 19h00, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Maiche, Salle du Conseil municipal (locaux de la Mairie), sous la présidence de Monsieur CUCHEROUSSET François.

Présents :

Titulaires : Damien CARTIER, François CUCHEROUSSET, Daniel PRIEUR, Michel DEVILLERS, Jean-Claude JOLY, Gilles ROBERT, Dominique BERNARD, Régis LIGIER, Gérard TIROLE, Yves Marie PARENT, Christian METHOT, Thierry VERNIER, Claude DALLAVALLE

Suppléants : Raphaël PEQUIGNOT

Absents excusés : Dominique MESNIER, Michel BERNARDOT, Anthony MERIQUE

Absents non excusés : Henri BIZE, Pascal STUDER, Jérôme RENAUD, Denis LEROUX

Procurations : Dominique MESNIER à François CUCHEROUSSET
Michel BERNARDOT à Dominique BERNARD

Secrétaire : Jean-Claude JOLY

11 présents délégués EPCI et 2 pouvoirs : 13 voix

3 présents délégués CD25 : 12 voix

Ordre du jour

1. Contraction d'un crédit relais de 280 000 €
2. Arrêt maladie de Aurélien HAGIMONT
3. Appel à projet « eau et biodiversité »
4. Validation par l'Union européenne et démarrage du LIFE Climat tourbières du Jura 2022-2028
5. Passe à poissons scierie des Noues
6. Démarrage des travaux du seuil de la Voyèze
7. Episodes caniculaires et conséquences sur les cours d'eau
8. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs
9. Informations diverses

Le Président demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Demandes d'aides FEDER Région BFC
- Demandes d'aides Etudes Natura 2000
- Ouverture de crédits

Les membres du Comité syndical acceptent, à l'unanimité, l'ajout de ces 3 points.

Approbation du PV de la séance précédente

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 31 Mai 2022.

Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Claude JOLY est désigné comme secrétaire de séance.

1. Contraction d'un crédit relais

Le Président expose

- Il a été prévu lors du vote du budget pour l'année 2022, la contraction d'un crédit relais de 240 000 € en vue du paiement des travaux d'effacement du seuil de la Voyèze, restauration morphologique du lit mineur sur un linéaire de 600 mètres, confortement des piles du pont par implantation de micropieux, reprise de la passe à poisson à la confluence du Dessoubre et de la Vaclusotte, en attendant le solde des subventions Agence de l'eau pour ce projet.

- le coût de l'intégralité des travaux s'élève à 682 000 € TTC, subventionnés à 70% par l'AERMC.

- 3 demandes de financements ont été sollicitées comme suit :

| | Crédit mutuel (Maîche) | Banque populaire (St-Hippolyte) | Crédit agricole (Maiche) |
|---------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| Taux | 2.05 % fixe | 2,51 % fixe | 1.52 % variable |
| Frais dossier | 280 € | 300 € | 560 € |
| Commission | Comprise dans frais de dossier | 173 € | Comprise dans frais de dossier |

Le Comité syndical, après avoir délibéré :

- **retient** la proposition la plus intéressante pour un taux fixe à savoir le Crédit mutuel dans les conditions suivantes :

| | |
|---------------|--------------------------------|
| Taux | 2.05 % fixe |
| Frais dossier | 280 € |
| Commission | Comprise dans frais de dossier |

- **autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à ce prêt

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1

2. Création de poste non permanent

Le Président expose qu'un chargé de mission du pôle Milieux naturels connaît des problèmes de santé et est en arrêt maladie depuis début septembre, cet arrêt est prolongé.

M. Le Président rappelle au Comité syndical que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1

Le Comité syndical, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Ingénieur pour effectuer les missions de chargé de mission pôle milieux naturels suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 h hebdomadaire pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois ;
- La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire des Ingénieurs territoriaux à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;
- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 12 du budget primitif

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

3. Appel à projet « Eau et biodiversité »

L'EPAGE, en groupement avec la FC25 et la CA25-90, a répondu à l'appel à projet « Eau & Biodiversité » en début d'année 2022. Il a été proposé des actions conduites sur 2 ans, d'octobre 2022 à septembre 2024, d'un montant estimatif de 272 564 € TTC, ayant pour but de répondre aux objectifs suivants :

- Amélioration de la qualité des cours d'eau ;
- Restauration des continuités écologiques ;

- Préservation des infrastructures agroécologiques existantes ;
- Communication et sensibilisation aux enjeux de la trame turquoise.

Le jury s'est réuni en juin dernier et a émis un avis favorable à la réponse de l'EPAGE et de ses partenaires. Des compléments d'informations ont été demandés et apportés par l'EPAGE mi-septembre. Le dossier de l'appel à projet sera présenté en commission des aides du mois décembre.

Le partenariat avec la Fédération de Chasse et la Chambre d'agriculteur est important et l'objet de l'appel à projet est ambitieux sur 2 années. Daniel Prieur intervient et indique qu'il aurait été opportun d'associer également les forestiers.

Le Comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acte** le démarrage de l'appel à projet Eau & Biodiversité ;
- **Autorise** M. le Président à signer la convention de mandat entre l'EPAGE Doubs Dessoubre et les Chambre d'agriculture 25-90 & Fédération des chasseurs du Doubs, et à effectuer toutes démarches techniques, administratives et financières et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des actions et des demandes de subventions correspondantes (acomptes et soldes).

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

4. Validation par l'Union européenne et démarrage du LIFE Climat tourbière du Jura 2022-2029

Un nouveau projet de LIFE européen, d'un montant d'environ 12 M d'€ ayant toujours comme objectif la restauration des tourbières du massif du Jura ainsi que piéger le CO2 stocké, a été déposé fin 2021.

Cet appel à projet a été validé par l'Union européenne en septembre dernier ainsi les maîtres d'ouvrages impliqués dans le précédent LIFE s'engagent à nouveau dans des projets de restauration des tourbières, dont l'EPAGE Doubs Dessoubre pour le projet de restauration du complexe tourbeux des Belles Seignes pour un montant total estimé à 1 600 000 €, comprenant l'animation, les études et travaux, avec un autofinancement de 4 %, soit 64 000 €, sur une période de 7 ans.

Le CEN Franche-Comté est le coordonnateur de l'ensemble du projet LIFE Climat tourbières du Jura 2022-2029, il est donc l'organisme qui perçoit l'ensemble des aides des différents financeurs et qui les reverse ensuite aux maîtres d'ouvrages. L'EPAGE doit donc fournir une délibération donnant mandat à ce dernier pour percevoir les aides des co-financeurs pour son compte.

Le Bénéficiaire-associé s'engage à transmettre mensuellement au CEN-FC les factures, pièces de marchés et temps de personnel engagés sur le programme LIFE.

Une convention de mandat sera donc signée entre chacun des maîtres d'ouvrage et le CEN.

Une discussion s'engage sur le choix de la tourbière des Belles Seignes et du ruisseau du Narbief (communes concernées : Le Bélieu, Le Bizot, Noël Cerneux, La Chenalotte) en tant que site choisi pour la réalisation de travaux de restauration sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE.

Il est précisé qu'il existait d'autres tourbières sur le territoire de l'EPAGE mais que ce site à protéger et à restaurer est très intéressant de par son ampleur et au potentiel qu'il représente, contrairement à

d'autres.

Le second site d'ampleur sur le périmètre EPAGE, le complexe tourbeux de la Seigne des Guinots, a quant à lui déjà fait l'objet de travaux de restauration lors du précédent LIFE. Ces travaux de restauration seront par ailleurs complétés dans le nouveau programme 2022-2029.

Le Comité syndical, après avoir délibéré :

- **Acte** le démarrage du nouveau Life Climat Tourbières du Jura 2022-2028 ;
- **Autorise** M. le Président à signer la convention de mandat entre le CEN Franche-Comté et l'EPAGE et à effectuer toutes démarches techniques, administratives et financières et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des actions et des demandes de subventions correspondantes (acomptes et soldes).

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

5. Passe à poissons de la Scierie des Noues

Retour des travaux d'implantation de la passe à poissons de la scierie des Noues et information sur le suivi de l'efficacité de la passe à poisson mené sur une année, et pour lequel une pêche électrique a été réalisée pour équiper les poissons de pit tag afin de connaître le nombre d'individus qui transitent dans la passe à poisson.

L'implantation des antennes sur le site permet en outre de voir quels poissons arrivent à la passe, ceux qui franchissent la première partie jusqu'au bassin de repos et enfin celles qui sortent de la passe à l'amont. Le dispositif de suivi est complété par des passages avec une antenne portable dans les parties aval et amont du seuil.

Ce suivi sera effectué sur une année complète de septembre 2022 à septembre 2023, permettant de couvrir toutes les saisons et conditions hydrauliques.

D'ores et déjà, et malgré un problème électrique qui entraîne des coupures de courant récurrentes des antennes de suivi, il est constaté un bon fonctionnement de la passe à poissons, plusieurs individus l'ont déjà franchie. Un suivi fin permettra de définir le moment dans l'année, l'âge et la taille des truites qui passent.

Une vidéo de communication réalisée en régie sur ces travaux sera transmise à l'ensemble des élus dès qu'elle sera finalisée dans le courant du mois d'octobre.

6. Travaux Seuil de la Voyèze

Le seuil a été effacé au démarrage du chantier fin août, la reprise de la passe à poissons est en cours, l'implantation des micropieux au pied des piles du pont et de la culée rive droite devraient démarrer en semaine 39. Enfin le remodelage du lit mineur a lui aussi démarré. Les travaux devaient se terminer fin octobre avec la dernière étape de mise en place du génie végétale et des plantations. Les pluies des dernières semaines ont interrompu les travaux à plusieurs reprises. Ainsi, le chantier a pris une dizaine de jours de retard. Il est expliqué que la réalisation des travaux de prolongement de la passe à poissons et de consolidation des piles du pont doivent être réalisés en site à sec et que ces derniers sont fortement soumis aux conditions hydrauliques.

Il sera nécessaire de faire une demande de dérogation à la DDT du Doubs en vue de prolonger la période de travaux à tout le mois de novembre.

Dominique BERNARD souligne qu'à son sens des travaux de recharge sédimentaire réalisés avant les « coups d'eau » semblent inutiles puisqu'effacés lors des fortes pluies des dernières semaines. Il est précisé que les recharges sédimentaires sont pour une majeure partie d'entre elles destinées à être remobilisées dans le cours d'eau au gré des crues et que cela fait partie intégrante du projet.

7. Episodes caniculaires et conséquences sur les cours d'eau

Suites aux forts épisodes de canicules qui ont entraînés des assècs sévères sur les cours d'eau du territoire de l'EPAGE, il est réfléchi l'opportunité du démarrage dès 2023 d'une étude prospective sur le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau à l'échelle de l'EPAGE. Il est également envisagé un co-portage de cette étude avec le PNR du Doubs Horloger. Cette réflexion sera portée à l'automne pour une potentielle inscription au budget 2023.

Un certain nombre de réunions du Comité de ressources en eau, pilotées par M. le Préfet du Doubs, en lien avec les crises sécheresse ont eu lieu cet été, en présence de nombreux partenaires : gestionnaires eau potable, ARS, collectivités locales, EPAGEs, agriculteurs, industriels, ...

Ces réunions de gestion de crise ont également été l'occasion de réfléchir et sensibiliser aux bonnes pratiques à mettre en place par tous les acteurs du territoire, en lien notamment avec la fragilité de la géologie karstique locale.

Daniel PRIEUR déclare que de vraies réflexions sont à engager sur la consommation de l'eau, son potentiel stockage et sur le financement de ces mesures.

Raphaël PEQUIGNOT indique que si tout le monde a sa propre réserve d'eau cela risque d'avoir des conséquences sur le milieu naturel.

Il est en effet souligné que tous les usages qui sont fait de la ressource en eau dépendent des milieux aquatiques, de leur qualité et de leur quantité suffisante. Si la priorité restera toujours l'alimentation en eau potable des populations, il est aujourd'hui légitime de questionner les différents usages de l'eau et leur évolution en contexte de réchauffement climatique.

L'étude prospective pourra préciser les quantités d'eau disponibles aujourd'hui pour les différents usages sur le périmètre EPAGE et confronter leur évolution à différents horizons.

8. Demande d'aide auprès des différents organismes financeurs

En prévision du dépôt des dossiers de demandes d'aides dès cette fin d'année 2022, et en vue de prévoir toutes demandes de subventions aux organismes partenaires, une délibération générale, qui sera reconduite chaque année.

Le Comité syndical, après avoir délibéré :

- **Acte** le fait de solliciter des aides auprès du FEDER, FEADER, Conseil départemental, Conseil régional Bourgogne Franche comté, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ; PNR du Doubs Horloger ; et tous autres organismes financeurs.
- **Autorise** M. le Président à effectuer toutes démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des actions et des demandes de subventions correspondantes.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

9. Demandes d'aides ; Etudes milieux agricoles et milieux forestiers Natura 2000

Dans le cadre de l'animation du site NATURA 2000 Vallée du Dessoubre par l'EPAGE Doubs Dessoubre, deux études de mise à jour des cartographies des milieux agricoles et des milieux forestiers ont été publiées et analysées dans le courant de l'été pour un démarrage en 2023.

Ces études sont financées à hauteur de 100% par les fonds européens et Etat.

2 bureaux d'études ont ainsi été retenus par la commission d'appel d'offres comme suit :

- Etude milieux agricoles : BIOTOPE / 71 944,80 € TTC
- Etude milieux forestiers : KLASEA / 51 809,40 € TTC

Le Comité syndical, après avoir délibéré :

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'étude milieux forestiers d'un montant de 51 809,40 € (couvert à hauteur de 100 % par les subventions État et FEADER)
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'étude cartographie des milieux agricoles d'un montant de 71 944.80 € (couvert à hauteur de 100 % par les subventions État et FEADER)
- **Autorise** le Président à signer les documents relatifs à ces demandes.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

10. Ouverture de crédit

Le Président expose que dans le cadre de l'étude pour la restauration de la continuité écologique et de la fonctionnalité du Dessoubre Amont, un photomontage ainsi qu'une étude pour évaluer le potentiel hydroélectrique de 2 seuils sont venus compléter les études en cours, ces 2 compléments s'élevant à un montant total de 7 920 €.

Le BP 2022 prévoyait au compte 4541104 : travaux exécutés d'office – Dessoubre Amont 33 570 €.

Cependant, le complément paysager, ainsi que l'étude complémentaire réalisés cette année font apparaître un manque de financement de 7 920 € pour solder les dernières factures.

Vu le vote du BP en date du 08 Février 2022 ;

Vu la nécessité de régulariser l'année 2022.

Le Comité syndical, après avoir délibéré décide, à l'unanimité, l'ouverture de crédits suivante :

| Montants | | |
|------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------|
| INVESTISSEMENTS | Diminution de crédit | Augmentation de crédit |
| 4541103 Dépenses travaux exécutés d'office – Ruisseaux de Sancey | 7 920 € | |
| 4541104 Dépenses travaux exécutés d'office – Dessoubre amont | | 7 920 € |

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

11. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de gestion du Doubs

Le Président expose :

- L'opportunité pour l'EPAGE de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2022.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de souscrire au contrat proposé par le Centre de gestion pour une durée de 4 ans dans les conditions suivantes :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :
 - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
taux : 6,88% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
 - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

- **prend acte** que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la collectivité.

- **autorise**

- Le président à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats)

- Le président à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs
- Le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45